



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Médaille Acte Courage Dévouement 2020 . 2021
édition du 01/03/2021**



Nice, le **25** FEV. 2021

ARRÊTÉ
**Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le sang-froid et le professionnalisme dont ils ont fait preuve le 18 octobre 2020 dans la commune de Vallauris Golfe-Juan, en intervenant sur un important incendie d'habitation,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Christophe GIRARD, policier municipal de la commune de Vallauris-Golfe-Juan (06),
- M. Christophe LAGAE, chef de service de police municipale de la commune de Vallauris-Golfe-Juan (06),

- Mme Florence LAGAE, policière municipale de la commune de Vallauris-Golfe Juan (06 .

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet , est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a large, stylized flourish on the right.

Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le 15 JAN. 2021

ARRÊTÉ

Portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le sang-froid, la détermination et le professionnalisme dont Mme Victoria VIVIER a fait preuve le 20 novembre 2020 dans la commune de Nice, en prodiguant les premiers gestes de secours à un homme victime d'un arrêt cardiaque,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Mme. Victoria VIVIER, gardien-brigadier, brigade équestre de la police municipale de Nice,

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 4412


Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

REF : IF

Nice, le **11.5.FEV. 2021**

ARRÊTÉ
Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le sang-froid et le professionnalisme dont a fait preuve le 29 novembre 2019, M. David RISALITI, agent de police de la Sûreté publique monégasque, en prodiguant les premiers secours à un conducteur victime d'un malaise cardiaque sur l'autoroute A8,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. David RISALITI, agent de police de la Sûreté publique monégasque.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 462


Bernard GONZALEZ

Nice, le 29 JAN. 2021

ARRÊTÉ
**Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement à titre collectif**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant l'engagement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve lors de graves intempéries survenues dans la commune de Villeneuve-Loubet les 23 et 24 novembre 2019,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à titre collectif aux agents territoriaux, affectés au centre technique municipal (CTM) au sein de la mairie de Villeneuve-Loubet.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes- Maritimes.


Bernard G...



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le 19 JAN 2021

ARRÊTÉ

**Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le sang-froid et le professionnalisme dont ils ont fait preuve le 13 octobre 2020 dans la commune de La Trinité, en localisant puis en interpellant un individu, auteur présumé d'un coup de couteau mortel,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Mme. Marie-Stella DELBASSEZ, brigadier-chef principal de la police municipale de La Trinité,
- M. Hervé GESSANT, brigadier-chef principal de la police municipale de La Trinité,

- M. Jacques LUBINO, brigadier de la police municipale de La Trinité.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet , est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

C. B. 1/1

Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le **19 JAN. 2021**

ARRÊTÉ

**Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le sang-froid et le professionnalisme dont ils ont fait preuve le 13 octobre 2020 dans la commune de La Trinité, en localisant puis en interpellant un individu, auteur présumé d'un coup de couteau mortel,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Mme. Marie-Stella DELBASSEZ, brigadier-chef principal de la police municipale de La Trinité,
- M. Hervé GESSANT, brigadier-chef principal de la police municipale de La Trinité,

- M. Jacques LUBINO, brigadier de la police municipale de La Trinité.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet , est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

C.B.

Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le **- 7 DEC. 2020**

ARRÊTÉ
portant attribution de la lettre de félicitations
pour actes de courage et de dévouement,

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Considérant le professionnalisme et le sang-froid dont a fait preuve le 22 juillet 2020 le gardien de la paix Stevens QUERU, en portant secours, hors service, à une femme victime d'un arrêt ventilatoire, sur une plage de Cannes,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Stevens QUERU, gardien de la paix, compagnie républicaine de sécurité publique N°10 – Le Mans.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CADAM

Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le 9 DEC. 2020

ARRÊTÉ
**Portant attribution de décorations
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le professionnalisme et le sang-froid dont ils ont fait preuve le 5 juin 2020, dans des conditions difficiles, en procédant au sauvetage de deux enfants prisonniers d'un cours d'eau, dans la commune d'Auribeau-Siagne,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'argent de 2ème classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Brice BEDIER DUMANOIR, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),

Article 2 : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Christophe PERIN, adjudant de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),

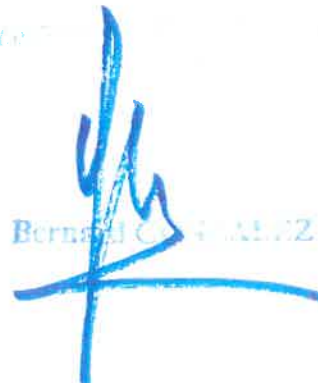
Article 3 : La lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Yoann BANI, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),
- M. Thierry SAES, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le 7

Bernard C. SAES

A handwritten signature in blue ink is written over a blue rectangular stamp. The signature is stylized and appears to be 'Bernard C. SAES'. The stamp contains the text 'Bernard C. SAES' in a blue, sans-serif font.



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le **9 DEC. 2020**

ARRÊTÉ

**Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le professionnalisme et le sang-froid dont ils ont fait preuve le 14 décembre 2019, en procédant au sauvetage d'un homme et d'une femme happés par les vagues, sur le sentier du littoral à Nice,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Cédric DUBOEL, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),

- M. Laurent ROGUE, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),
- M. Jean-Guillaume SEMBACH, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
R. SEMBACH LEZ





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le **09 DEC. 2020**

**ARRÊTÉ
Portant attribution de la médaille de bronze
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant la réactivité et le sang-froid dont M. Anthony PONTES, sergent-chef de sapeurs-pompiers a fait preuve le 25 août 2020 dans la commune de Menton, en portant secours, hors service, à une personne âgée, prisonnière dans l'incendie de sa maison,

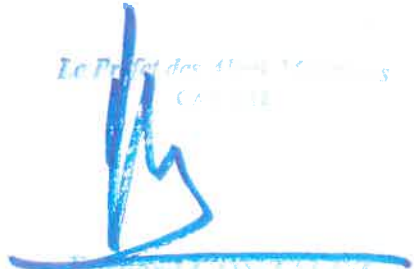
Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Anthony PONTES, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Cabinet

Bernard C. P. 2 11 20



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le 9 DEC. 2020

ARRÊTÉ
portant attribution de la mention honorable
pour actes de courage et de dévouement,

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Considérant le professionnalisme et le sang-froid dont a fait preuve le 31 décembre 2019, M. Robert BOYER, lieutenant 1ère classe de sapeurs-pompiers, en intervenant seul sur un important dégagement de fumée et en portant secours à une personne en situation de détresse,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La mention honorable pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Robert BOYER, lieutenant 1ère classe de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CADAM
06286 NICE cedex 3

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Bernard GONZALEZ

Nice, le - 9 DEC. 2020

ARRÊTÉ
**Portant attribution de la lettre de félicitations
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le professionnalisme et le sang-froid dont M. Florestan GAGEY-COUREAUD, sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers, a fait preuve le 20 août 2020 dans la commune d'Antibes, en portant secours à un cycliste, victime d'un arrêt cardio-respiratoire,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Florestan GAGEY-COUREAUD, sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.


Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 4412
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BUREAU DU CABINET
Pôle représentation et
distinctions honorifiques**

Nice, le **- 9 DEC. 2020**

ARRÊTÉ

Portant attribution de la médaille d'argent de 2ème classe pour actes de courage et de dévouement

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le courage, l'abnégation et la détermination dont ils ont fait preuve le 26 novembre 2019 à Nice en portant secours, au péril de leur vie, au conducteur et à la passagère d'une voiture tombée dans les eaux tumultueuses du fleuve du Var,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'argent de 2ème classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Damien BICHEREL, caporal de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Nicolas BORRELLY, sergent de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)

- M. Stéphane CALMELS, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Cédric DUBOEL, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Julien GEOFFROY, sergent de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Thomas ISAKOVITCH, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Frédéric MERLE, adjudant de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 4412
Bernard CONZALEZ
Bernard CONZALEZ

Nice, le 9 DEC 2020

ARRÊTÉ
**Portant attribution de décorations
pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Considérant le comportement professionnel exemplaire dont ils ont fait preuve le 25 décembre 2019, dans la commune de Nice, en procédant de manière périlleuse au sauvetage de personnes, victimes d'un feu de cage d'escalier,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Benoît RAYBAUD, sergent de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),
- M. Frédéric RIQUIER, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06),

- M. Denis SBERNA-IVALDI, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 2 : La mention honorable pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Mickaël BETOUN, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Renaud CARRE, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)
- M. Ludovic MARIOTTI, sergent-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 3 : La lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Olivier NOEL, adjudant-chef de sapeurs-pompiers, service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 1412

Bernard GONZALEZ

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille acte courage devouement recompense.....	2
Medaille Acte Courage Devouement 2020.2021.....	2

Index Alphabétique

Medaille Acte Courage Devouement 2020.2021.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2